

(Texte)

M. Boulanger: Je suis heureux d'apprendre ce qui a été fait. Depuis deux ans, je demande, pour la circonscription de Drummond-Arthabaska, qui est un centre renommé d'élevage de la province de Québec, d'où l'on exporte beaucoup d'animaux aux États-Unis, que le gouvernement fasse diligence afin qu'un certificat soit émis le plus tôt possible, de façon que nos cultivateurs ne soient pas obligés de subir la période d'attente de 90 jours avant de pouvoir exporter leurs animaux.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Presque chaque semaine, monsieur le président, je signe des demandes que présentent plusieurs régions qui veulent lancer une campagne contre la brucellose. Bien entendu, le nombre d'employés disponibles impose une limite à ces programmes. Je ne me fie qu'à ma mémoire, mais je crois ne pas me tromper en faisant cette observation. Lorsqu'une région fait parvenir une requête, nous l'inscrivons sur la liste d'attente, et nous organisons la campagne dès que nous disposons du personnel requis. Je puis compulser à fond des dossiers, constater où en est la demande de Drummond-Arthabaska et transmettre les renseignements au député.

(Le crédit est adopté.)

15. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$431,910.

M. Regier: J'aimerais demander au ministre de nous expliquer à quels endroits on achètera ou construira des bâtiments pour une valeur de \$340,000.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je vais donner lecture du détail de l'affectation. Le député veut-il que je cite aussi les montants?

M. Regier: Oui.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, construction d'une étable à bestiaux, terrain d'accès et voie d'embranchement ferroviaire: \$82,000; St. Stephen, Nouveau-Brunswick, aménagement d'un corral: \$4,000; North-Portal, Saskatchewan, aménagement d'un corral, \$4,000; Lethbridge, Alberta, immeuble administratif: \$170,000; service de protection contre l'incendie à Lethbridge: \$80,000—ce montant est une portion du crédit intéressant Lethbridge. Le crédit total se chiffre à \$340,000.

(Les crédits 15 et 16 sont adoptés.)

Division des bestiaux—

17. Fonctionnement et entretien, y compris les primes pour les reproducteurs de race et les contributions pour l'amélioration du bétail; surveillance des parcs à bestiaux et fourrures, \$2,861,681.

M. Peters: Monsieur le président, à propos de ce poste, les membres de la Chambre ont reçu il y a quelque temps un mémoire de M. Gerald Rowe, cultivateur des environs d'Ottawa, où il se plaignait d'avoir été déclaré coupable d'une infraction à la loi sur la généalogie des animaux et aux modifications de cette loi. Cette affaire intéresse l'Association Holstein-Friesian, le gouvernement et ce cultivateur.

J'ai lu le document, comme les autres députés l'ont fait, je suppose, et je suis bien sûr que la plupart des députés qui ont pris la peine de le lire ont été très impressionnés par certaines des déclarations qu'il renferme.

Ce n'est peut-être pas important. Il s'agit cependant d'un cultivateur qui s'est vu retirer, par un jugement sommaire d'un tribunal, ses droits d'enregistrer des bestiaux de race. Il importerait peu de soulever cette question, je crois, si ce n'est que les animaux de la race Holstein-Friesian constituent environ la moitié de tous les animaux enregistrés au Canada sous l'empire de cette loi. Nous enregistrons maintenant environ 80,000 têtes de bovins Holstein de race pure par année et cette industrie de l'élevage des bovins Holstein de race pure s'est développée au point que nous pouvons exporter des animaux en Argentine et dans tous les pays d'Amérique du Sud ainsi qu'outre-mer.

Je crois que cette condamnation a servi à mettre en relief l'une des choses...

M. le président suppléant (M. McGee): A l'ordre! Le député pourrait-il m'expliquer comment la cause se rapporte au crédit?

Dois-je comprendre que la question a été examinée par les tribunaux et qu'ils ont rendu leur jugement? S'il en est ainsi, il serait peut-être plus approprié que nous en parlions en examinant les crédits du ministère de la Justice.

M. Peters: Je crois que, sous certains aspects, la question peut être discutée lors de l'examen des crédits du ministère de la Justice; toutefois, je crois que la loi sur la généalogie des animaux contient plusieurs articles prévoyant une telle condamnation, étant donné la mentalité qui régnait il y a bien longtemps. Les idées de même que les progrès scientifiques contrôlés qui ont permis l'établissement de ces races ont évolué. On n'a pas tenu compte de cette évolution. Or, j'estime que c'est ici l'occasion d'en parler.

Je le répète, je suis d'avis que cette condamnation n'est pas justifiée et j'en veux donner les raisons en m'appuyant sur les aspects techniques de la loi, sans égard à l'aspect juridique du problème.